

„ qu'il n'y a pas un moment à perdre pour
„ l'arrêter. A toutes les époques des conspi-
„ rations dangereuses, la politique de ce pays-
„ ci a été de suspendre, pour un tems limité,
„ les loix mêmes dont l'existence fait une
„ des parties principales de la constitution.
„ Mais, de même qu'elles sont faites pour
„ soutenir cette constitution, dans des tems or-
„ dinaires, ainsi dans des cas extraordinaires
„ cette constitution ne sauroit exister sans leur
„ suppression momentanée. Une suspension
„ temporaire de ces grandes loix est aussi né-
„ cessaire par fois à la conservation de la conf-
„ titution, que leur maintien est nécessaire
„ en tout autre tems pour en garantir le prin-
„ cipe. Je parle ici du pouvoir dont le gou-
„ vernement exécutif peut être investi, d'ar-
„ rêter & de détenir des personnes suspectes.
„ Ce pouvoir a été reconnu lors de la ré-
„ volution, & à cette époque on se con-
„ noissoit en véritable liberté pratique. Je
„ crois donc que, dans le cas présent, il est
„ salutaire de suivre les traces que nos pères
„ nous ont laissées, & d'empêcher ainsi le
„ rebut de la société de s'agiter dans tous les
„ coins du royaume, pour renverser notre
„ constitution & notre existence. Ces senti-
„ mens ne sont pas seulement les miens, ce
„ sont ceux de toutes les personnes qui ont
„ vu & entendu avec moi les preuves & les
„ témoignages des faits que le rapport a fait
„ connoître aujourd'hui „. La motion de
„ M. Pitt pour le bill, fut malgré tous les efforts
„ de Mrs. Fox, Grey & Sheridan, approuvée